

BAREMES DE NOS HONORAIRES

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR VENTE ET ACHAT DE BIENS A USAGE D'HABITATIONS

Applicables sur le prix de vente TTC, à la charge du vendeur. Barème non cumulatif.

TRANCHE DE PRIX	MONTANT TTC* DES HONORAIRES CALCULES SUR LE PRIX DE VENTE
FORFAIT < 160 000 €	8 000 €
160 001 €	5%
FORFAIT > 400 000€	20 000€

*Commission d'agence arrondie aux cinq cent euros supérieur.

HONORAIRES DE LOCATION A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE

pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi N°89-462 du 06/07/1989

PRESTATIONS	MONTANT TTC DES HONORAIRES	
<i>Selon la liste des villes publiée en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013</i>	Zone très tendue*	Zone tendue*
Visites / Constitution des dossiers / Rédaction du bail A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	12€/M²	**10€/M² Avec application plafond à 1 mois de loyer chargé
Etat des lieux A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE	3€/M²	
	Reste du territoire	8€/M²

* Selon la liste des villes publiée en annexe du décret n° 2013-392 du 10 mai 2013

** 5€/m² pour la visite et constitution du dossier + 5 €/m² pour la rédaction du bail

TVA 20 % Selon taux en vigueur Sans détention de fonds Mise à jour du 1^{ER} Février 2021

GAMS EURL au capital de 10 000€ - Siège Social : 15 place du petit Martray – 95300 PONTOISE

Tél : 01.34.35.40.69 – email : pontoise@stephaneplazaimmobilier.com – www.stephaneplazaimmobilier.com

813 083 060 RCS Pontoise – N°TVA Intracommunautaire : FR86 813 083 060 – Assurance RCP GAN ASSURANCES N° 304293762000

Carte professionnel n° 9501 2015 000 000 858 délivrée par la CCI Paris Ile de France Activité : Transaction